



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 13 et 18 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

Développement durable

Rapport de synthèse sur la réunion de 2023 avec les parlementaires

Note de la présidence de l'Assemblée générale

Le rapport de synthèse sur la réunion de 2023 avec les parlementaires, tenue à New York les 13 et 14 février 2023, qui est reproduit dans le présent document, est distribué en application de la résolution [65/123](#) de l'Assemblée générale.



De l'eau pour tous et pour la planète : arrêtons le gaspillage, changeons la donne, investissons dans l'avenir

**Rapport de synthèse sur la réunion de 2023
avec les parlementaires, organisée conjointement par l'Union
interparlementaire et le Bureau de la présidence de l'Assemblée
générale au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
les 13 et 14 février 2023**

I. Introduction

1. La réunion de 2023 avec les parlementaires s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies et a été organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Le thème de la réunion était « De l'eau pour tous et pour la planète : arrêtons le gaspillage, changeons la donne, investissons dans l'avenir ». La réunion s'est tenue dans la salle du Conseil de tutelle les 13 et 14 février 2023.

2. La réunion a rassemblé quelque 150 parlementaires issus de 46 pays et s'est déroulée sous la forme de 7 tables rondes réunissant des experts et expertes en eau et en assainissement, en prévision de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), connue sous le nom de Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, qui doit se tenir à New York du 22 au 24 mars. Un exposé sur l'avenir du multilatéralisme et le rôle que les parlementaires peuvent jouer a également été présenté.

Séance d'ouverture

3. L'Observatrice permanente de l'Union interparlementaire auprès de l'Organisation des Nations Unies, Paddy Torsney, a souhaité la bienvenue aux participantes et participants, puis une minute de silence a été observée en hommage aux plus de 30 000 victimes du séisme qui s'est produit récemment en République arabe syrienne et en Türkiye, dont Yakup Tas, un parlementaire turc qui est décédé dans le séisme avec les membres de sa famille. Elle a également rendu hommage à une ancienne parlementaire afghane, Mursal Nabizada, qui a été assassinée à son domicile au début de 2023.

4. Le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, Csaba Kőrösi, a remercié les parlementaires d'avoir porté les aspirations de leurs administrés devant la communauté internationale. Il a souligné le pouvoir qu'ont les parlementaires pour ce qui est de légiférer, d'adopter le budget et de passer à la loupe l'action des gouvernements, ainsi que le rôle essentiel qu'ils jouent comme décideurs en matière de gouvernance nationale et de politiques dans le domaine de l'eau. Il a indiqué que, sur les 17 objectifs de développement durable, la réalisation de l'objectif 6, qui porte sur l'eau propre et l'assainissement, était sans doute la plus urgente. Les changements climatiques exacerbent la crise de l'eau et la demande en eau devrait dépasser l'offre de 40 % d'ici à la fin de la décennie. Si tant est que l'humanité a accès à la science, à la technologie et au financement pour ce qui est d'apporter les changements qui s'imposent, il n'en demeure pas moins qu'il faut également la volonté politique d'agir. M. Kőrösi a déclaré qu'il était nécessaire de mettre en place un système mondial d'information sur l'eau et qu'il souhaitait que les travaux de l'Assemblée générale s'appuient sur des données et sur la science. Il a engagé les États Membres à participer à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de

2023 (la première portant sur ce thème depuis 1977) et à faire des propositions concrètes qui déboucheront sur l'adoption de mesures et le changement.

5. Le Président de l'Union interparlementaire, Duarte Pacheco, a indiqué qu'une personne sur quatre n'avait pas accès à l'eau potable et que près de 50 % de la population mondiale ne disposait pas d'installations d'assainissement hygiéniques. La plupart des catastrophes naturelles sont causées par l'eau, et environ 1,2 milliard de personnes sont menacées d'être exposées au risque d'inondation. La pénurie d'eau est le résultat de l'exploitation, de la pollution et des changements climatiques, et les défis liés à cette pénurie ne font que s'accroître. La sécurité de l'approvisionnement en eau est également un défi, car celui-ci peut être une source de conflits, c'est la raison pour laquelle la coopération et le multilatéralisme sont d'une importance capitale. M. Pacheco a exhorté les parlementaires à aider les populations à réaliser leurs droits humains à l'eau potable et à l'assainissement en liant les politiques mondiales et les politiques nationales, en légiférant et en inscrivant cette question au budget ainsi qu'en demandant à leurs gouvernements de rendre des comptes.

6. Les participants ont pris part à une enquête interactive afin d'évaluer leurs opinions initiales sur des sujets tels que l'eau et l'assainissement comme biens publics ; le lien entre les changements climatiques et l'accès à l'eau et à l'assainissement ; la responsabilité des gouvernements nationaux et municipaux pour ce qui est de fournir ces services ; l'importance de l'eau par rapport à d'autres priorités.

II. Tables rondes et exposé

Table ronde 1

L'objectif de développement durable n° 6 comme pilier du développement durable

7. Tous les êtres humains et tous les écosystèmes ont besoin d'eau. L'eau est indispensable à tout ce qui tient à cœur aux populations et aux gouvernements : des populations et des communautés en bonne santé, un environnement propre, une énergie d'un coût abordable et la prospérité économique. Des pratiques viables de gestion des ressources en eau peuvent contribuer à maintenir la paix, à prévenir les conflits, à lutter contre la crise migratoire et à permettre aux populations de jouir de leur dignité et d'avoir de meilleurs moyens de subsistance.

8. L'objectif 6 (eau propre et assainissement) est essentiel à la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau, l'objectif 6 a une portée, une échelle et une ambition plus grandes, car il porte sur l'ensemble du cycle hydrologique, vise à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable et se concentre sur la qualité de l'eau afin de garantir qu'elle est potable et que les déchets sont correctement éliminés. Il comprend des questions telles que l'hygiène, la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières et les écosystèmes liés à l'eau, et il est lié aux autres objectifs.

9. Les participants ont recensé les principaux obstacles suivants à la réalisation de l'objectif 6 :

a) **Volonté politique.** Les participants ont répété à l'envi que le manque de volonté politique était le plus grand problème, car l'eau n'était pas vue comme la priorité qu'elle était et figurait rarement à l'ordre du jour politique. Des pays ont fait de grands progrès pour ce qui est de prendre en main les questions liées à l'eau en obtenant des engagements politiques au plus haut niveau, notamment l'Inde, le Mexique, le Sénégal et l'Uruguay ;

b) **Gouvernance.** La prise de décision concernant l'eau est dispersée entre les départements, les ministères et les secteurs, notamment ceux de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de l'éducation, des travaux publics et de l'environnement. Cela entraîne une fragmentation de la prise de décision ; cependant, peu de pays disposent des politiques, des cadres juridiques et de la coordination interministérielle nécessaires pour gérer efficacement et équitablement les services liés à l'utilisation de l'eau. L'action menée par la Chine, qui a créé une superagence pour s'occuper de la nature transversale de l'eau, et par l'Uruguay, qui a créé un ministère de l'environnement pour coordonner les travaux sur l'eau menés par plusieurs ministères, sont des exemples de ce qui est fait pour remédier à cette situation ;

c) **Absence de cadre global.** Les participants ont souligné l'absence de coordination et de normes au niveau mondial. Bien que divers éléments du système des Nations Unies s'occupent des questions liées à l'eau, il n'existe pas de stratégie globale ni de forum de discussion. Les participants ont non seulement indiqué qu'ils considéraient comme extrêmement important que la participation à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 se fasse au plus haut niveau, mais aussi suggéré de nommer un rapporteur ou un envoyé spéciaux des Nations Unies sur l'eau et de fixer des normes mondiales sur l'utilisation durable de l'eau et les efforts de conservation ;

d) **Financement.** Bien que chaque personne et chaque entreprise ait besoin d'eau, le secteur de l'eau est derrière les autres secteurs en matière de financement. Par ailleurs, la tendance à l'investissement dans des secteurs qui ont un impact négatif sur l'eau, tels que ceux liés à l'extraction et à la pollution, est inquiétante ;

e) **Données et informations.** Les indicateurs relatifs à l'eau devraient être connus de tous les acteurs afin de garantir que les ressources sont partagées le plus rationnellement possible. Des produits localisés devraient être utilisés pour éclairer la prise de décision des dirigeants locaux et des utilisateurs d'eau. Les données devraient être ventilées en fonction du genre, du statut socioéconomique, de la situation géographique et d'autres facteurs. L'Ouganda dispose d'une base de données fiable, l'État national de la fourniture d'eau, qui donne une image de la santé du pays en ce qui concerne les services liés à l'utilisation de l'eau et les services d'assainissement ;

f) **Changements climatiques.** L'augmentation de la pollution, les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, et d'autres effets des changements climatiques ont un impact négatif sur l'eau, qui va de l'alimentation en eau à la qualité de l'eau. Qu'il s'agisse des inondations au Pakistan, des incendies de forêt aux États-Unis d'Amérique ou de la fonte des glaciers dans l'Arctique, de nombreux participants ont évoqué la nécessité croissante de prendre des mesures face aux catastrophes causées par les changements climatiques ;

g) **Sensibilisation du public.** L'eau est peut-être la crise la plus grave dont les populations n'ont pas conscience pour une bonne part. Les participants ont déclaré qu'il était urgent d'éduquer le public au sujet des services liés à l'utilisation de l'eau et des services d'assainissement, notamment sur les pratiques sûres, du lien entre l'eau et la santé, entre l'eau et l'environnement et entre l'eau et les changements climatiques, et de l'importance croissante d'une utilisation équitable et responsable de l'eau. Un changement de paradigme s'impose dans la manière dont le public apprécie et gère l'eau. Une campagne de sensibilisation réussie sur l'assainissement a eu lieu en Inde et s'est concentrée sur l'élimination de la défécation en plein air. Elle a reçu des milliards en financement, mobilisé tous les niveaux de gouvernement et mis en avant des démarches associant l'ensemble de la société.

10. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 offrira une occasion unique à la génération actuelle de prioriser l'eau sur l'ordre du jour politique mondial. Le Programme d'action sur l'eau issu de la Conférence sera inclusif, orienté vers l'action et intersectoriel. Et ce n'est que le début, puisque les travaux se poursuivront lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra en juillet 2023, du Sommet de 2023 sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra en septembre, et du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024.

Recommandations

11. En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et des événements connexes, les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Assurer la participation au plus haut niveau : afin de susciter la volonté politique et de faire de la question de l'eau une priorité internationale, les agents de l'État au plus haut niveau devraient participer à ces réunions de haut niveau et être prêts à adopter des politiques et des mesures ambitieuses ;

b) Prendre des engagements à tous les niveaux : du projet municipal au traité international. Les parlementaires devraient évaluer les cadres en place dans leur pays, ratifier les traités pertinents et inscrire les résolutions existantes dans leur constitution nationale, notamment les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées en 2010 et 2015, qui consacrent explicitement les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement ;

c) Associer tous les acteurs : il s'agit entre autres de réunir les parties prenantes de tous les domaines, notamment l'agriculture, l'alimentation et l'énergie, pour débattre de la demande en ressources en eau et déterminer quelles structures doivent être renforcées. La société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé devraient également participer à ces débats ;

d) Pratiquer le multilatéralisme puisque les questions liées à l'eau sont par nature transfrontières et touchent tous les pays, des nations insulaires aux pays sans littoral. Les États Membres doivent s'engager à nouveau en faveur de la coopération et du multilatéralisme pour rechercher une solution aux crises croissantes actuelles et futures.

Table ronde 2

L'Accès à l'eau potable et à l'assainissement : un droit fondamental

12. L'accès à une eau propre et sans risque sanitaire et à des services d'assainissement sont des droits humains fondamentaux, mais de nombreuses personnes dans le monde n'ont pas réalisé ces droits. Une personne sur quatre, soit 2 milliards de personnes, n'a pas accès à une eau propre. Près de la moitié de la population mondiale ne dispose pas de services d'assainissement hygiéniques à la maison. Cette situation a de vastes répercussions humanitaires, car les maladies d'origine hydrique résultant de pratiques dangereuses en matière d'approvisionnement en eau, d'hygiène et d'assainissement restent l'une des principales causes de mortalité chez les enfants.

13. Les gouvernements ont la responsabilité juridique de respecter, de protéger et de réaliser les droits à l'eau potable et à l'assainissement. Les États ne peuvent pas interrompre arbitrairement les services liés à l'utilisation de l'eau sans proposer d'autres solutions et doivent veiller à ce que de tierces parties n'entravent pas la jouissance de ces droits par les populations. Les gouvernements doivent s'efforcer

d'améliorer progressivement la vie des populations en utilisant au maximum les ressources à leur disposition, en améliorant continuellement les services et en éliminant les inégalités. Ils doivent se garder d'adopter des politiques et des lois rétrogrades et de procéder à des coupes budgétaires injustifiées qui auraient un impact négatif sur ces services.

Recommandations

14. Afin d'aider les populations à réaliser leurs droits à l'eau potable et à l'assainissement, les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Adopter des lois internes qui intègrent les obligations en matière de droits humains et privilégier des lois intelligentes qui définissent ces droits de manière explicite, claire et applicable, notamment :

i) Évaluer le droit existant pour détecter d'éventuelles lacunes et veiller à ce que les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement soient explicitement reconnus. Par exemple, selon une étude africaine, bien que certaines constitutions reconnaissent le droit d'avoir accès à une eau potable, seuls quatre pays incluaient dans leur constitution le droit à l'assainissement ;

ii) Se pencher sur la question de la nature intersectorielle de l'eau et sortir la réflexion des sentiers battus. Par exemple, au Kenya, les actes sexuels servaient de monnaie d'échange pour obtenir de l'eau. Les lois ont donc été modifiées pour contribuer à prévenir ces violations ;

b) Adopter des budgets qui allouent le maximum de ressources disponibles à la réalisation de ces droits ;

c) Tenir les gouvernements responsables en veillant à ce qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris et qu'ils puissent vérifier que les fonds sont alloués comme il se doit, en utilisant les outils à la disposition des parlementaires, tels que les rapports de l'Auditeur général et autres données nationales, et en s'appuyant sur les pouvoirs de mobilisation des parlementaires et les séances publiques pour faire en sorte que la question reste en bonne place sur l'ordre du jour ;

d) Mobiliser tous les niveaux de gouvernement et se tourner vers la coopération bilatérale et multilatérale pour gérer efficacement les systèmes hydrologiques partagés et éviter les conflits ; faire de l'eau un instrument de paix ;

e) Établir un dialogue avec les groupes vulnérables, notamment les pauvres et les marginalisés, les filles et les femmes, les communautés autochtones et les habitants des zones rurales et isolées ; se concerter avec la société civile pour toucher ces groupes et appliquer les meilleures pratiques pour ce qui est de créer des systèmes profondément participatifs et inclusifs ; utiliser les orientations et les ressources existantes, telles que la publication intitulée *Water and Sanitation: Realizing Human Rights and Achieving Sustainable Development Goals – A Handbook for Parliamentarians* (eau et assainissement : réaliser les droits humains et atteindre les objectifs de développement durable : manuel à l'intention des parlementaires).

Table ronde 3

Changements climatiques et pénuries d'eau : renforcer la résilience pour éviter le pire

15. Les pénuries d'eau sont un problème croissant, y compris dans les pays riches et dans les pays qui disposent de beaucoup d'eau. L'eau du sous-sol diminue à un rythme record et l'eau restante est souvent polluée. L'ONU estime que 700 millions

de personnes risquent d'être déplacées dès 2030 en raison de l'insécurité de l'approvisionnement en eau. Les glaciers, qui constituent une source d'eau importante, voire unique, pour de nombreuses communautés, fondent à une vitesse record, et la pollution ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes entraînent une contamination de l'eau et des problèmes d'approvisionnement. L'infrastructure traditionnelle d'approvisionnement en eau (souvent appelée infrastructure grise ou infrastructure construite) a été créée à une époque où les changements climatiques et la dégradation de l'environnement n'étaient pas les principaux facteurs des risques liés à l'eau.

16. Le recyclage des eaux ménagères devrait être un élément clé du renforcement de la résilience et peut constituer une source de revenus précieuse pour les collectivités. Dans de nombreux pays, il n'est pas permis de réutiliser les eaux ménagères ; les parlementaires devraient donc œuvrer à l'élaboration de réglementations visant à lever cet obstacle.

17. Les solutions fondées sur la nature ou l'infrastructure verte se servent d'écosystèmes sains pour renforcer la résilience, les services et la fourniture des services liés à l'utilisation de l'eau. On peut citer les exemples suivants : les forêts situées dans les bassins versants peuvent aider à prédire les ressources en eau ; la protection des espaces ouverts des villes peut réduire les risques liés à l'eau ; l'agriculture durable peut améliorer la qualité de l'eau pour les communautés en aval. Les gouvernements devraient se tourner vers des infrastructures verte et grise intégrées afin de renforcer la résilience. Ces stratégies ont été testées et se sont révélées efficaces. L'Institut des ressources mondiales a suivi environ 150 projets de solutions fondées sur la nature s'occupant de la pénurie d'eau en Amérique latine et près de 200 projets en Afrique subsaharienne. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement estime qu'il faudra doubler le financement des solutions fondées sur la nature d'ici à 2025 pour que les objectifs en matière de biodiversité et de climat puissent être atteints.

Recommandations

18. Pour donner suite à la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature, les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Légiférer en matière de politiques et adopter des budgets qui financent des solutions fondées sur la nature. Dans de nombreux pays, les cadres juridiques ont été créés pour l'infrastructure grise, ce qui rend difficile l'investissement et l'innovation dans ces solutions. Les parlementaires peuvent changer cet état de fait ; par exemple, au Pérou, les parlementaires ont adopté une loi qui exige des compagnies des eaux qu'elles consacrent une partie de leurs revenus à la conservation et à l'adaptation des bassins versants, ce qui a permis de dégager 10 millions de dollars des États-Unis par an au profit de solutions fondées sur la nature ;

b) Autoriser les solutions fondées sur la nature et permettre leur mise en œuvre, et veiller à ce que les projets qui utilisent ces solutions soient sur un pied d'égalité avec ceux de l'infrastructure grise. Par exemple, dans la loi de 2022 relative à l'exploitation des ressources en eau, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a fait des solutions fondées sur la nature une partie intégrante de l'infrastructure d'adduction d'eau, aidant ainsi le service des eaux à financer et à mettre en œuvre ces solutions plus facilement ;

c) Soutenir le suivi, les travaux de recherche et l'innovation en matière d'infrastructure verte et grise. Par exemple, en élaborant un programme en matière de travaux de recherche intégrant des solutions fondées sur la nature, l'Union européenne a financé des travaux importants dans ce domaine.

19. Les changements climatiques ont eu une incidence importante sur le travail des opérateurs privés et publics du secteur de l'eau. Garantir l'accès à l'eau durant une crise est devenu leur priorité, et la résilience face aux changements climatiques est désormais au cœur de leur plan directeur, de leurs investissements et de leurs opérations. Comme il est de plus en plus difficile de maintenir la qualité de l'eau et sa quantité, il est essentiel que les opérateurs du secteur de l'eau évaluent l'offre et la demande en eau qu'ils gèrent et intègrent la gestion des crises dans leurs opérations courantes. Les opérateurs doivent également appliquer les réglementations relatives au climat et les exigences en matière de publication d'information, qui évoluent rapidement, ainsi que développer les compétences, les écosystèmes et les partenariats qui leur permettront de gérer des crises de plus en plus fréquentes. Il est crucial de mener une action pour assurer la transparence et renforcer la confiance du public afin de faire en sorte que les écosystèmes soient plus souples et plus résistants.

20. Les données et l'information peuvent conduire à de meilleures pratiques de gestion des ressources en eau. Dans le contexte climatique, elles peuvent contribuer à maximiser l'utilisation de l'eau afin de se préparer à des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes. Le Système mondial d'évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS) de l'Organisation météorologique mondiale est l'une de ces ressources, car il utilise des données terrestres et satellitaires pour suivre et prévoir les conditions hydrologiques de l'eau douce à l'échelle mondiale.

Table ronde 4

Conservation de l'eau : une solution intéressante

21. L'eau la moins chère est celle qui n'est pas gaspillée, mais, en moyenne, 30 % de l'eau municipale est perdue en raison de fuites et d'autres pertes. Les industries telles que l'agriculture, la production de viande et le textile utilisent d'énormes quantités d'eau et emploient des pratiques non viables. Compte tenu des facteurs tels que l'accroissement démographique et les changements climatiques, il faudrait que les efforts de conservation de l'eau aillent du niveau individuel au niveau mondial.

Recommandations

22. Pour protéger l'eau, les parlements, les gouvernements et autres acteurs devraient examiner les recommandations suivantes :

a) Mettre en place un accord international sur le cycle hydrologique planétaire en tant que bien collectif mondial. Bien que l'atmosphère et l'océan soient déjà des biens collectifs mondiaux, le cycle hydrologique qui les relie n'est pas vu comme tel, alors que le monde entier en dépend ;

b) Se concentrer sur les secteurs gros consommateurs d'eau, tels que l'agriculture et l'industrie. De 80 % à 90 % de la consommation mondiale d'eau est consacrée à la production alimentaire, mais environ 50 % des systèmes d'irrigation ne sont pas viables ;

c) Mettre fin à la perte d'eau douce dans l'océan, ce qui constitue un défi d'une importance cruciale ;

d) Mettre en œuvre des mesures d'incitation, des subventions, des taxes, des sanctions et autres instruments pour éliminer les pratiques non viables et promouvoir des pratiques durables et des écosystèmes sains ; envisager une taxe sur l'utilisation non durable de l'eau (similaire à la taxe sur le carbone en vigueur dans de nombreux pays) ; utiliser des subventions pour créer une économie plus responsable et circulaire. En outre, l'Organisation des Nations Unies devrait réévaluer la manière dont elle calcule le produit intérieur brut, qui mesure les produits en termes

monétaires sans tenir compte des dommages environnementaux ou autres. Par exemple :

- i) L'Indonésie a adopté une loi qui exige des entreprises qui utilisent les ressources en eau de l'État qu'elles se plient à des exigences strictes et qu'elles paient des frais de conservation des eaux ;
- ii) Il faudrait réfléchir à la mise en place de programmes qui garantissent un revenu aux agriculteurs durant deux ou trois ans, le temps qu'ils testent et mettent en œuvre des pratiques plus durables ;
- iii) Les activités de sensibilisation doivent soutenir les pratiques durables, telles que l'énergie éolienne, et viser à réduire l'impact des industries nuisibles aux réserves d'eau, telles que les industries liées à la déforestation, aux combustibles fossiles et à la production de viande ;
- e) Protéger les ressources en eau en leur accordant un statut juridique. Par exemple, en Équateur, le Gouvernement a donné à la nature le statut de personne morale et, en Inde, le Gouvernement a donné au Gange une personnalité juridique ;
- f) Donner la priorité aux programmes d'approvisionnement en eau en quantité suffisante plutôt qu'à la construction de nouvelles infrastructures. Par exemple, les efforts de conservation des eaux ont généralement un coût marginal plus faible que ceux de construction d'un réservoir ;
- g) Adopter des normes de plomberie et des codes écologiques pour rendre les équipements sanitaires et les dispositifs de consommation d'eau plus économes en ressources, par exemple :
 - i) Aux États-Unis, dans le cadre de sa loi de 1992 relative à la politique énergétique, le Gouvernement a fixé des normes pour les pommes de douche, les robinets et les urinoirs. Cette loi a permis de réaliser des économies d'eau équivalentes aux besoins en eau des trois villes les plus peuplées du pays (New York, Los Angeles et Chicago) durant 20 ans ;
 - ii) En Indonésie, en 2015, le Gouvernement a fixé des normes en matière de plomberie pour les bâtiments et, en Jordanie, en 2011, le Gouvernement a adopté un code de la construction écologique pour les bâtiments commerciaux, qui a permis de réaliser des économies au moyen d'équipements plus efficaces ;
 - h) Une fois les normes mises en œuvre, investir dans la modernisation des équipements pour qu'ils répondent à ces normes. Par exemple, depuis 1970, le gouvernement municipal de Los Angeles a investi dans la modernisation des équipements et utilise aujourd'hui la même quantité d'eau qu'en 1978, bien que sa population ait augmenté de 1,5 million d'habitants ;
 - i) Réduire les fuites au niveau des municipalités et l'irrégularité de l'approvisionnement en eau. L'International Water Association propose des indicateurs en vue de réduire les fuites d'eau, que de nombreux pays ont adoptés ;
 - j) Fixer le prix de l'eau de manière à recouvrer le coût de son adduction et envoyer ainsi aux consommateurs un message en faveur de la conservation des eaux. Une tarification adéquate peut encourager une baisse de l'utilisation de l'eau ;
 - k) Profiter du fait que les économies d'eau permettent également de faire des économies d'énergie ;
 - l) Adopter des règles visant à rendre les nouveaux ensembles immobiliers écologiquement neutres ou positifs en matière de consommation d'eau. Il faudrait inclure dans leur conception un mélange de pratiques d'utilisation efficace des ressources en eau et de recyclage de l'eau sur place et de modernisation hors site ;

m) Sensibiliser le public à l'utilisation rationnelle de l'eau. Les populations devraient savoir d'où vient l'eau et comment l'utiliser plus rationnellement. Des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) priorisent l'éducation relative à l'eau et s'efforcent de modifier les attitudes et les comportements des populations envers l'eau au moyen de nombreuses initiatives, notamment le Réseau global des musées de l'eau. L'action menée par l'UNESCO comprend notamment l'éducation formelle et informelle, les campagnes d'éducation relative à l'eau et la mise en œuvre de moyens visant à renforcer les connaissances scientifiques et les capacités institutionnelles.

Table ronde 5

Financement des infrastructures pour les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement : un défi à plusieurs milliards de dollars

23. Les systèmes hydrologiques font face à une crise sans précédent, mais sont très largement sous-financés. Pour atteindre l'objectif 6, il faudrait investir 1 700 milliards de dollars supplémentaires, soit trois fois l'investissement actuel. Le financement public est insuffisant et le secteur public doit définir des politiques et des textes réglementaires qui permettront de proposer des services adéquats aux citoyens. Seulement 1 % environ des financements commerciaux sont consacrés à l'eau et à l'assainissement, alors que pour chaque dollar investi, le bénéfice net est de 4 dollars. Il faut un changement de paradigme consistant à prioriser d'urgence l'eau et à financer les services liés à l'utilisation de l'eau dans ce sens. Le coût de l'inaction doit être mis en perspective et communiqué au public.

24. L'eau est à la base de tout ce que font les populations. La gestion de l'eau requiert une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

25. Tous les aspects de la gestion des ressources en eau doivent être évalués en termes d'efficacité et d'efficience, notamment pour savoir si l'eau est propre et facilement disponible, et si elle est distribuée à tout le monde, en particulier aux pauvres et aux marginalisés. Les conditions appropriées relatives aux services en eau doivent être clairement définies ; les pays dotés de régulateurs solides fournissent généralement des services fiables. En plus de s'occuper en priorité des canalisations et autres infrastructures, il convient de prioriser le renforcement des institutions.

26. Les gouvernements doivent voir l'eau comme la ressource précieuse qu'elle est et tarifier sa consommation en conséquence. Dans certains pays, comme l'Équateur, le droit d'avoir accès à une eau potable est inscrit dans la Constitution, ce qui rend impossible la tarification de l'eau. Néanmoins, il existe d'autres moyens de valoriser l'eau et les infrastructures et services connexes.

27. Les gouvernements devraient également améliorer la manière dont les recettes et les dépenses liées à l'eau sont comptabilisées. Les modèles et budgets actuels sont dans l'ensemble établis sur une base annuelle ou à court terme. Les flux de financement sont trop fragmentés, et les secteurs public et privé doivent unir leurs forces de multiples façons, car l'eau étaye la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Dans les rares cas où il existe un ministre de l'eau, son budget n'est généralement pas lié à ceux du ministère de la santé ou du ministère de l'environnement, même si les investissements dans l'eau améliorent également les résultats en matière de santé et d'environnement.

28. S'il est vrai que de nombreux pays financent l'eau à partir de leurs propres ressources, la coopération transfrontière peut profiter à toute une région. De tels accords existent dans de nombreux endroits, comme pour la région du Sahel ou pour les bassins du fleuve Sénégal et du fleuve Danube.

29. Les marchés financiers offrent des possibilités d'investissement dans l'eau ; de 2007 à 2022, les actions liées à l'eau et à l'assainissement ont constitué le panier d'actions publiques le plus performant. De même, l'eau et l'assainissement représentaient la catégorie d'infrastructures la plus performante.

30. Le microfinancement est un domaine qui a progressé au cours de la dernière décennie, 3,5 à 4 milliards de dollars environ ayant été investis dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ces prêts tiennent compte du coût d'opportunité élevé (par exemple, en termes de temps, de santé, de perte d'éducation et de travail) pour les personnes qui marchent jusqu'à deux heures par jour pour s'approvisionner en eau ; ils ont profondément changé la vie de ces personnes.

31. Le déficit financier à combler pour atteindre l'objectif 6 d'ici à 2030 requiert un investissement mondial considérable. Le secteur privé devrait collaborer avec les entités publiques pour fournir des infrastructures et des services durables dans le domaine de l'eau. Les objectifs durables et les principes relatifs aux droits de l'homme doivent être intégrés dans ces partenariats, et l'eau doit être d'un coût abordable pour les plus vulnérables. Les entreprises ont également de plus en plus de possibilités d'aider les acteurs étatiques, par exemple en fournissant des détecteurs de fuites intelligents et d'autres technologies.

32. En ce qui concerne l'aide étrangère, les États Membres devraient envisager d'annuler la dette relative à l'eau des pays bénéficiaires afin que ceux-ci puissent réinvestir cet argent dans la réalisation de leurs objectifs en matière d'eau et d'assainissement.

33. Les participants ont débattu de différents moyens de faire répondre de leurs actes les entreprises, les États et les personnes en matière d'utilisation inique de l'eau. Par exemple, les clients qui utilisent l'eau de manière excessive devraient payer l'eau plus cher. En ce qui concerne les pollueurs, le principe de prévention devrait être inscrit dans la législation et remplacer la pratique consistant à infliger des amendes une fois que les dommages ont été causés. En ce qui concerne le renforcement des institutions, la création d'agences de l'eau a été présentée comme une possibilité.

Table ronde 6

Vers une politique de l'eau plus inclusive : ne laisser personne de côté

34. Les politiques dans le domaine de l'eau les plus efficaces et les plus efficientes sont intrinsèquement participatives et incluent les jeunes, les femmes, les personnes autochtones et autres membres de la communauté et parties prenantes. Ces groupes doivent être associés à la planification et à la conception des projets, et leur participation doit être significative et durable.

Recommandations

35. Pour que les processus ne laissent personne de côté, les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Instaurer des quotas de représentation. Les quotas devraient inclure les agents non étatiques et être assortis d'orientations visant à ce que la contribution des participants soit prise en compte et consignée. Il convient de tenir compte des

meilleures pratiques, telles que celles du Laboratorio Nacional de Resiliencia Costera (laboratoire national de la capacité de régénération des côtes) du Mexique, qui dispose d'un cadre solide pour faire participer les populations et recueillir et intégrer leurs observations ;

b) S'attaquer aux effets disproportionnés de la pénurie d'eau sur les filles et les femmes, dont un grand nombre consacre chaque jour plusieurs heures à aller chercher de l'eau, ce qui signifie qu'elles ne peuvent pas aller à l'école ni travailler. Cet état de fait a des répercussions sur elles, car il les rend plus vulnérables à la pauvreté, aux mariages précoces, aux grossesses, aux infractions à caractère sexuel ou autres, voire à la mort ;

c) Prendre en compte les questions de genre dans le processus budgétaire pour garantir l'équité et ventiler les données selon le sexe, l'âge et d'autres facteurs afin d'aider à combler les lacunes dans les services liés à l'utilisation de l'eau ;

d) Traiter les jeunes, les femmes, les populations autochtones et d'autres groupes sur un pied d'égalité avec les autres acteurs et non comme des victimes. Il est important de s'intéresser particulièrement au renforcement des relations et de veiller à ce que les interactions ne soient pas uniquement à sens unique, mais donnant, donnant et respectueuses du savoir des populations et de leurs expériences. Il faut demander aux populations non seulement ce dont elles ont besoin, mais aussi ce qu'elles savent et quelles mesures elles veulent proposer ;

e) Rendre les règles et les procédures moins bureaucratiques afin que chacun puisse les comprendre et y participer ;

f) Inclure les jeunes dans tous les aspects de la prise de décision et de la programmation, les prendre au sérieux et les aider à prendre confiance en eux, car le manque de confiance les empêche souvent de s'engager dans les processus de prise de décision. Il est important de consulter les réseaux, mouvements et organisations de jeunes existants, tels que le Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau, la communauté de pratique mondiale de l'UNESCO pour les jeunes et le Réseau des jeunes pour l'eau ;

g) Promouvoir une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales et les communautés locales doivent être impliqués dès le départ, et non pas après coup. En France, par exemple, les parlements de l'eau comprennent notamment des élus, des usagers de l'eau et des représentants de groupes environnementaux et agricoles ;

h) Lors de l'élaboration de toute législation, quel que soit le type de programme ou de secteur, faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne l'impact sur l'eau. Il est nécessaire de veiller à ce que les budgets des ministères prévoient des fonds pour l'utilisation durable de l'eau, notamment dans l'agriculture, l'éducation et l'industrie ;

i) Mettre l'accent sur l'éducation, formelle et informelle, qui permet la participation, sensibilise les populations à leurs droits et renforce leurs capacités.

Table ronde 7

Eaux transfrontières : de la concurrence à la coopération en faveur de la paix

36. De nombreuses sources d'eau douce traversent des frontières internationales, ce qui signifie que la coopération est essentielle pour les gérer, ainsi que pour maintenir la paix et prévenir les conflits. Alors qu'il existe plus de 800 traités relatifs aux eaux

transfrontières et plus de 120 organismes de bassin, il faut mettre l'accent sur la mise en œuvre des instruments existants et veiller à leur efficacité.

37. Dans les zones arides, les États sont plus enclins à coopérer en raison des avantages qu'ils tirent de cette coopération et de l'incidence négative liée au manque d'eau. Même dans les régions où la coopération a toujours été étroite, les tensions se sont accrues au cours de la dernière décennie en raison des changements climatiques et de la demande croissante en ressources en eau. Il est toutefois important de se rappeler que tous les conflits ne sont pas négatifs et que certains d'entre eux peuvent susciter le dialogue.

38. La diplomatie dans le domaine de l'eau est un concept relativement nouveau dans le discours public, universitaire et politique. Elle va au-delà de la gestion transfrontière des ressources en eaux et englobe le partage des technologies et des données, la surveillance conjointe des inondations, la planification intégrée des bassins et d'autres formes de coopération. Elle réunit des acteurs dans les domaines de la diplomatie, de la sécurité et autres de manière à garantir que les questions liées à l'eau soient traitées de manière pacifique et dans un esprit de coopération. Pour que la diplomatie dans le domaine de l'eau fonctionne, l'eau doit devenir une priorité politique ; il faut renforcer les institutions, du niveau du bassin au niveau mondial ; de multiples parties prenantes doivent participer aux systèmes de gouvernance.

39. Les processus tenant compte des questions de genre sont un élément clé de la diplomatie dans le domaine de l'eau, et davantage de femmes devraient participer à la gestion des ressources en eau. D'après l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), moins de 10 % des négociateurs dans les processus de paix sont des femmes, mais les processus qui incluent des femmes tiennent plus longtemps et sont plus résistants. ONU-Femmes a également montré que les femmes déploient des efforts pour que des négociations aient lieu lorsque la dynamique s'essouffle ou que les pourparlers échouent. Des organisations telles que le Women in Water Diplomacy Network in the Nile (réseau des femmes du bassin du Nil œuvrant dans la diplomatie de l'eau) s'efforcent de donner davantage de moyens aux femmes et d'accroître leur participation aux processus diplomatiques.

Recommandations

40. Pour gérer les services transfrontières liés à l'utilisation de l'eau, les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Veiller à ce que toutes les conventions internationales pertinentes soient signées et ratifiées, notamment la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997) et la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (1992) ;

b) Envisager la mise en œuvre de l'aménagement intégré des bassins hydrographiques, faire participer toutes les parties prenantes dans le processus et s'inspirer des meilleures pratiques. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal est un exemple d'un accord solide et imaginatif ;

c) S'efforcer de convaincre les administrés que les avantages d'une coopération multilatérale à long terme l'emportent sur ceux d'objectifs latéraux à court terme ;

d) Comprendre que la question de l'eau est en passe de devenir une question de sécurité et qu'elle peut être à l'origine de conflits et de migrations. Les services liés à l'utilisation de l'eau peuvent être utilisés comme une arme de guerre, et devenir

la cible d'attentats terroristes et de la cybercriminalité. Il est important de s'assurer que des systèmes de sécurité adéquats sont en place et de se tourner vers le multilatéralisme pour coordonner les questions transfrontières ;

e) Veiller à ce que les femmes participent à la prise de décision sur les questions transfrontières et autres. Dans la mesure où environ 150 États Membres soutiennent la nomination d'un envoyé spécial des Nations Unies pour l'eau, il a été suggéré de veiller à ce que la fonction, si elle était créée, soit exercée par une femme ;

f) Considérer l'eau comme une chance. L'eau peut jouer un rôle important de connecteur et de rassembleur, en rapprochant les partenaires et en servant de base au multilatéralisme. Investir dans l'eau peut fortement améliorer la qualité de la vie, stimuler l'économie et contribuer à construire un avenir durable pour les générations futures.

Exposé

L'avenir du multilatéralisme : défis et opportunités pour les Nations Unies

41. L'ancien Président de la Slovénie et membre du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, Danilo Türk, a présenté un exposé sur l'action menée pour relancer le multilatéralisme. Le Conseil consultatif, qui a été créé par le Secrétaire général en avril 2022, dans le cadre du rapport intitulé « Notre Programme commun », publiera un rapport en avril 2023, qui devrait porter principalement sur six domaines aux fins de la transformation de la gouvernance mondiale :

a) La sécurité collective, notamment la réforme du Conseil de sécurité, afin de faire de celui-ci un organe plus représentatif et plus inclusif ; et la consolidation de la paix, notamment pour axer son action non seulement sur la prévention des conflits, mais aussi sur le renforcement de la résilience des sociétés ;

b) Un financement abondant et durable qui profite à tous, notamment au moyen de réformes de l'infrastructure financière internationale et d'un engagement accru du secteur privé ;

c) La gouvernance climatique, en mettant l'accent sur la facilitation de la transition verte et le renforcement de la dimension environnementale du développement durable dans la prise de décision ;

d) La transition numérique, afin de garantir que les avantages de l'ère numérique profitent à tous et que les données soient sécurisées et protégées ;

e) Les risques transnationaux actuels et nouveaux, notamment l'intelligence artificielle, l'espace extra-atmosphérique, la criminalité organisée transnationale, les risques biologiques et les virus ;

f) Un multilatéralisme inclusif et responsable, auquel participent notamment des parties prenantes de tous les niveaux de la société.

42. M. Türk a engagé les parlementaires à contribuer au rapport, à exhorter leurs gouvernements à envoyer des parlementaires aux réunions de haut niveau des Nations Unies et à rechercher le changement en exerçant leurs pouvoirs parlementaires, notamment dans le cadre d'auditions en commission, de consultations publiques et de l'adoption de lois et de budgets.

III. Observations finales

43. M. Pacheco remercie les expertes et experts, le personnel de l'Union interparlementaire et le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et souligne qu'il ne sera pas possible de progresser dans le domaine de l'eau sans la participation des parlementaires. Aucun pays n'est à l'abri des problèmes liés à l'eau, et les parlementaires doivent peser sur leurs gouvernements pour que ceux-ci placent l'eau au premier rang de leurs préoccupations. Bien que l'eau soit un bien public, le secteur privé peut participer à sa gestion tant qu'il respecte certaines conditions. Compte tenu de la pression croissante due aux changements climatiques, un changement de paradigme s'impose et l'accent doit être mis sur le renforcement de la résilience, notamment au moyen de la conservation des eaux et de solutions fondées sur la nature. Les parlementaires jouent un rôle essentiel pour ce qui est de traduire les instruments internationaux en politiques et budgets nationaux et d'intégrer les services liés à l'utilisation de l'eau et les services d'assainissement à tous les niveaux du gouvernement et de la société.

44. Le Secrétaire général adjoint aux politiques, Guy Ryder, déclare que le Programme 2030 était arrivé à son point de mi-parcours, mais que la réalisation des objectifs de développement durable n'était pas en bonne voie. Il s'agit d'un moment critique qui exige de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable, dans l'intérêt de tous les peuples et de la planète. Les prochaines réunions à l'ONU seront l'occasion de donner à l'eau une plus grande visibilité dans l'ordre du jour politique international. Les parlementaires doivent, de manière répétée et persistante, porter les points de vue de leurs administrés devant l'ONU et participer aux travaux multilatéraux qui sont essentiels pour traiter les nombreuses questions transversales relatives à l'eau.

Annexe

Liste des orateurs et oratrices

Modératrice : la membre de l'Alliance for Global Water Adaptation, Betsy Otto

Premier jour

Séance d'ouverture

Le Président de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, Csaba Kőrösi

Le Président de l'Union interparlementaire, Duarte Pacheco

Table ronde 1

L'objectif de développement durable n° 6 comme pilier du développement durable

L'experte principale en eau et ancienne Directrice associée pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Kelly Ann Naylor

Le Conseiller technique en chef d'ONU-Eau, Federico Properzi

Table ronde 2

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement : un droit fondamental

La première Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement et Administratrice d'Assainissement et eau pour tous, Caterina de Albuquerque

La Secrétaire exécutive du Réseau de la société civile africaine sur l'eau et l'assainissement, Sareen Malik

Table ronde 3

Changements climatiques et pénuries d'eau : renforcer la résilience pour éviter le pire

L'Assistante principale chargée des infrastructures naturelles, Institut des ressources mondiales, Suzanne Ozment

La Présidente-Directrice générale de Veolia Amérique du Nord, Karine Rougé

La Chef de la Division des services hydrologiques et des ressources en eau de l'Organisation météorologique mondiale, Hwirin Kim

Table ronde 4

Conservation de l'eau : une solution intéressante

La Chef de la Section de la durabilité des eaux souterraines et de la coopération dans le domaine de l'eau de la Division des sciences de l'eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Alice Aureli

Le Vice-Président d'ONU-Eau et Conseiller scientifique principal du Président de l'Assemblée générale, Johannes Cullmann

L'ancienne Administratrice d'Alliance for Water Efficiency, Mary Ann Dickinson

Deuxième jour

Table ronde 5

Financement des infrastructures pour les services d’approvisionnement en eau et d’assainissement : un défi à plusieurs milliards de dollars

Le Spécialiste principal de l’eau de la Banque mondiale, Sudipto Sarkar

Le Président de Water Equity, Paul O’Connell

La sénatrice canadienne, Rosa Galvez

L’Envoyé spécial des Pays-Bas pour les questions internationales dans le domaine de l’eau, Henk Ovink

Table ronde 6

Vers une politique de l’eau plus inclusive : ne laisser personne de côté

La membre du Comité directeur du Women for Water Partnership, Lesha Witmer

La membre de la Young Hydrologic Society, Caitlyn Hall

Table ronde 7

Eaux transfrontières : de la concurrence à la coopération en faveur de la paix

La professeure adjointe de politique internationale en matière d’environnement, The Fletcher School, Université Tufts, Melissa McCracken

La professeure associée en droit et diplomatie de l’eau, IHE Delft Institute for Water Education, Susanne Schmeier

La Conseillère principale de l’Institut international de l’eau à Stockholm, Danielle Gaillard-Picher

Exposé

L’avenir du multilatéralisme : défis et opportunités pour les Nations Unies

L’ancien Président de la Slovénie et membre du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, Danilo Türk

Séance de clôture

Le Président de l’Union interparlementaire, Duarte Pacheco

Le Secrétaire général adjoint aux politiques, Guy Ryder